



République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
05 février 2021

Séance du 11/02/2021

Membres en
exercice :
11

L'an deux mille vingt-et-un et le onze février, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
9

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
10

Représentés : Dominique PIGANEAU

Excusés : Dominique ARCIDIACONO

Absents :

Secrétaire de séance : Michel HERNANDEZ

Délibération n°D_2021_005

Salle annexe : avenant n°1 LOT1 - Entreprise PARRAUD TP

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de construction de la salle annexe, il convient de signer un avenant (n°1) avec l'entreprise PARRAUD TP pour des travaux complémentaires (montants HT) :

- *démolition WC, dalle et fondation BA de l'ancien bâtiment* : 273.00€
- *fondation + voile (local PAC*)* : 598.94€
- *modification infrastructure de la terrasse* : 2 750.72€
- *béton complémentaire côté terrasse* : 1 603.52€
- *plus value pour plancher* : 530.40€
- *mois et plus values prestations* : -117.17€

Le montant de cet avenant s'élève à **5 639.41€ HT**.

Montant initial du marché pour ce lot : 84 790.10€ HT

Nouveau montant de marché : 90 429.51€ HT

Il convient donc d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise PARRAUD TP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise PARRAUD TP

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA

